



AVIS D'APPEL D'OFFRES

SERVICES PROFESSIONNELS MULTIDISCIPLINAIRE POUR LE PROJET DE MANTEN D'ACTIF DU CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT (ARÉNA) APPEL D'OFFRES NUMÉRO AOS 2026-TP-08

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande des soumissions des services professionnels multidisciplinaire pour le projet de maintien d'actif du Centre récréatif Aussant (Aréna).

Les documents d'appel d'offres ainsi que tout document additionnel sont disponibles depuis le 17 août 2026 sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) au www.seao.ca ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Les soumissions seront reçues **avant 10 heures, le 4 septembre 2026**, au bureau du responsable de l'appel d'offres, à l'Hôtel de Ville situé au 700, rue Montcalm à Saint-Joseph-de-Sorel ou transmise par voie électronique par le biais du SEAO.

À l'expiration du délai de réception des soumissions, celles-ci feront l'objet d'une divulgation publique au 702, rue Montcalm, à Saint-Joseph-de-Sorel. Seul le nom des soumissionnaires sera divulgué. Les soumissions seront ensuite remises à un comité de sélection pour étude et analyse.

L'enveloppe scellée devra porter la mention suivante :

« APPEL D'OFFRES NUMÉRO AOS 2026-TP-08
SOUMISSION – SERVICES PROFESSIONNELS MULTIDISCIPLINAIRE POUR
LE CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT ».

Toute soumission devra être produite et soumise sur le Formulaire et le Bordereau de prix fourni à cette fin et être conforme aux conditions stipulées dans la présente demande de soumission et aux documents d'appel d'offres. Les soumissions devront être valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Ce marché est assujetti aux accords territoriaux suivants : ACCQO et ALEC.



La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation ni aucuns frais de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires. De plus, elle se réserve le droit d'adjuger le contrat en tout ou en partie seulement.

Fait à Saint-Joseph-de-Sorel, le 18 août 2026.

Le directeur général et greffier,



Benoit Lefebvre